

Affaires courantes

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, la Société canadienne des postes a fermé plusieurs bureaux de poste ruraux de ma circonscription dans le cadre de son programme de rationalisation des services dans les régions rurales. Avec cette politique, la Société canadienne des postes a restreint son engagement à assurer la livraison du courrier dans les régions rurales et isolées du Canada. Je veux que cela change.

Mon projet de loi vise à modifier le mandat de la Société canadienne des postes de deux façons. Premièrement, il préciserait la façon dont la Société canadienne des postes doit assurer ses services. Les Canadiens de toutes les régions doivent recevoir des services similaires, mais pour déterminer ces services, au lieu de simplement prendre en considération la taille d'une localité, la Société canadienne des postes devrait dorénavant tenir compte de caractéristiques régionales. La proximité d'une ville par rapport à d'autres localités et services ainsi que la conjoncture économique régionale sont des facteurs importants que la Société canadienne des postes a toujours refusé de reconnaître.

Deuxièmement, mon projet de loi permettrait d'inclure, dans le mandat de la Société canadienne des postes, l'objectif de maintenir un bureau de poste déjà en place dans les localités où il est un des rares symboles fédéraux qui restent. Le bureau de poste traditionnel est, pour de nombreuses localités, le dernier lien qui les rapproche du gouvernement fédéral et elles veulent le conserver. Je me réjouis de pouvoir présenter ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui et j'invite les députés de tous les partis à l'appuyer.

Mme le vice-président: Monsieur LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**L'UNION DES PRODUCTEURS DE GRAIN, LIMITÉE**

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je demande la permission de proposer une motion pour que la Chambre accepte de recevoir en retard une pétition introductive d'un projet de loi privé. La motion est la suivante:

Que, notwithstanding les articles 132 et 140 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi d'intérêt privé de l'Union des producteurs de grain, Limitée, déposée le mardi 1^{er} décembre 1992 et faisant l'objet du rapport du greffier des pétitions du mercredi 2 décembre 1992, soit réputée avoir été produite dans le délai prescrit et être reçue par le Chambre.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le député puisse proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS**L'ENVIRONNEMENT**

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Madame la Présidente, je présente une pétition signée par un groupe d'électeurs de ma circonscription qui croient que la gestion de l'activité humaine à l'intérieur d'un environnement global est une responsabilité qui transgresse les limites géographiques, culturelles ou politiques. Les pétitionnaires croient également que notre santé future est une responsabilité qui incombe à tous les Canadiens et à leur gouvernement qui doivent, par souci de l'environnement, tenter de promouvoir l'unité du pays.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à rédiger un rapport exhaustif offrant un encadrement contextuel et provisoire qui tiendrait compte des relations entre l'environnement, l'économie et la Constitution, de façon à ce que les Canadiens puissent discuter ensemble de l'importance de ces facteurs pour leur santé et leur prospérité futures.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première provient d'un certain nombre de mes électeurs qui font remarquer que les États-Unis ont imposé injustement un droit sur nos exportations de bois d'oeuvre vers ce pays et se sont livrés à d'autres pratiques commerciales qui équivalent à du harcèlement contre les producteurs canadiens.

Ils font remarquer également que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis nous a coûté des emplois et a eu un effet dévastateur pour l'économie canadienne, sans procurer les avantages promis. Ils demandent donc au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre contre ces droits injustes et d'agir immédiatement pour faire résilier l'Accord de libre-échange canado-américain.